

PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne			
Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS FM France Ressons-sur-Matz	17/11/2022	Locaux administratifs de FM France à Ressons-sur-Matz	Mme Carène MARSEILLE
Organisateur		Participants	
M. Jean-Paul VICAT Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne		La CSS est présidée par M. Jean Maupas, chef du bureau de la sécurité et de la cohésion sociale à la sous-préfecture de Compiègne. Les collèges représentés sont : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée.	
Déclaration liminaire		M. Maupas introduit la CSS en remerciant l'ensemble des participants et rappelle l'ordre du jour.	
Présentation de la CSS		1 – Présentation de l'activité de FM France L'exploitant présente les évolutions de son site sur l'année 2022 : - l'ensemble des cellules sont construites et en exploitation, - développement d'une activité de stockage de vêtements sur cintre dans une cellule. Cette activité est amenée à augmenter sur l'année 2023, Il est prévu de migrer les activités de stockage liées au dossier Scaparf vers le nouvel entrepôt en mai 2023. Suite à la libération de cet espace de stockage, l'entrepôt va être réorganisé. Les activités sont amenées à se développer pour, à terme, occuper l'ensemble des cellules. En terme d'effectifs, le site a connu une croissance liée à l'arrivée d'un nouveau client. Aujourd'hui, l'effectif	

est en phase de stabilisation (environ 480 employés, intérimaires compris).

Les formations liées aux risques et aux secours (équiper de première intervention, sauveteur secouriste au travail, équipier d'intervention en situation d'urgence) ont été réalisées en 2022, sur la même base que celle des années précédentes.

L'exploitant a investi principalement dans un système de sûreté et anti-intrusion sur le site suite à l'arrivée du nouveau client. Des barrières de rétention ont également été installées en cellule B3b. Un sprinklage a été mis en place aux bureaux B3 et B6.

L'exploitant a réalisé deux exercices POI, deux exercices d'évacuation dont un couplé avec un aspect sûreté.

Sur l'année 2022, aucun dommage sur les installations et aucun événement nécessitant l'intervention des pompiers (hors accident de travail) n'est recensé.

2 – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées

La DREAL présente l'action de l'inspection.

L'ensemble des porteurs à connaissance déposés par l'exploitant a fait l'objet d'une instruction. Des échanges avec l'exploitant sont en cours sur un projet d'arrêté préfectoral.

Trois inspections ont été menées depuis la dernière commission de suivi du site :

- le 19 novembre 2021, relative au récolement de l'arrêté de mise en demeure du 7 août 2020.

L'abrogation de cette mise en demeure a été signée par Mme la Préfète de l'Oise.

La thématique gestion des situations d'urgence du système de gestion de la sécurité a également été inspectée. 7 observations ont été relevées concernant :

- . le lien procédure SGS et plan de gestion de crise de la plateforme,
- . la traçabilité des tests de la borne Thalia,
- . le moyen de lecture du niveau d'eau dans le bassin de confinement,
- . l'adéquation entre les plans du site (vannes d'isolement du site) et les plans du POI.

- le 24 mars 2022, relative aux mesures de maîtrise des risques mur coupe-feu et système d'extinction automatique du site. Il n'a pas été relevé de suites.

- le 14 octobre 2022 sur les gaz à effet de serre fluorés. Le site emploie des fluides frigorigènes dans une cellule à température contrôlée. Il n'a pas été relevé de suites.

	3. Questions, remarques L'exploitant indique développer le co-voiturage pour l'ensemble des employés. De plus, une vingtaine de bornes de recharge électrique sont en projet d'installation qui s'ajouteront aux 6 déjà existantes. Le ROSO pose la question du suivi des rejets des eaux pluviales sur l'aire de repos de l'autoroute A1 située à proximité du site FM Logistic. N'ayant pas une vision claire du sujet, une réponse sera apportée ultérieurement.
Principales conclusions	M. Maupas conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants.

Pour le sous-préfet,
Le chef de bureau,



Jean MAUPAS